

Créer un jardin partagé

LES CITADINS EXPRIMENT DE PLUS EN PLUS LE SOUHAIT DE BÉNÉFICIER DE CE LIEU D'ÉCHANGES ET DE CULTURES. VOICI, PAR ÉTAPES, COMMENT EN AMÉNAGER UN.

Par Katia Vilarasau

NOS EXPERTES



Alice THOUVENIN
Sociologue et jardinière, membre fondatrice du collectif Partageons les jardins! à Toulouse (31)



Manon TELLIEZ
Cocordinatrice de l'association Le Passe-Jardins à Lyon (69)



Marion CHASSAT
Cofondatrice et salariée du jardin L'Éphémère à Bègles (33)

► Trouver le terrain

⊖ **Friche, espace entre deux bâtiments ou encore toit d'immeuble :** toute parcelle inoccupée est bonne pour créer un jardin partagé, à condition qu'elle soit bien orientée et facilement accessible, et d'obtenir auprès de son propriétaire l'autorisation de l'utiliser. « Attention, même si elle semble abandonnée, la terre appartient toujours à quelqu'un », précise Alice Thouvenin, sociologue et membre fondatrice de Partageons les jardins! à Toulouse, un collectif qui accompagne la création de jardins partagés avec les particuliers, les mairies, les entreprises... « S'il s'agit d'un terrain en attente de construction, mieux vaut s'assurer de la pérennité du projet avant de se lancer, sachant que le temps de mise en place d'un jardin partagé

demande toujours entre une et deux années. »

⊖ **Pas de terrain à proximité ?** Vous pouvez solliciter les collectivités locales, les bailleurs sociaux, Réseau ferré de France ou Voies navigables de France, voire des propriétaires privés. « Depuis la crise sanitaire, on observe une prise de conscience assez forte des institutionnels quant à la nécessité de créer des jardins collectifs. De plus en plus de municipalités mettent des terrains



« Attention, même si elle semble abandonnée, la terre appartient toujours à quelqu'un »

à disposition », poursuit Alice Thouvenin. Une convention devra être signée avec le propriétaire du lopin de terre, précisant les conditions de sa mise à disposition (durée de l'occupation, apports matériels et financiers, objectifs, modalités d'ouverture au public...).

SOLSTOCK / ISTOCK

► **Monter un collectif**

⊖ **Mobiliser un petit groupe de volontaires est nécessaire pour lancer le projet.**

L'information pourra être diffusée à l'échelle du quartier (porte-à-porte, affiches chez les commerçants, animations sur les marchés, réunions d'information...) et au moyen de la presse locale et des réseaux sociaux. « Je conseille également de solliciter les centres sociaux, les foyers ruraux, les centres de la petite enfance, les maisons des jeunes et de la culture ou les associations de seniors qui peuvent être sources de compétences techniques et constituer autant de partenaires

futurs, explique Alice Thouvenin. La création d'un jardin nécessite beaucoup d'énergies à coordonner. Plus les acteurs sont nombreux, plus le projet sera viable. »

⊖ **Monter une association se révèle souvent un passage obligé**, notamment pour se faire reconnaître des institutions, comme la mairie ou la préfecture, et percevoir d'éventuelles aides financières de la municipalité, du département, de la région, de l'État, voire de l'Europe. Elles serviront à financer du matériel, des intervenants pour animer le jardin, voire un poste de salarié.



► **Réfléchir au projet**

⊖ **Le jardin sera-t-il uniquement destiné aux cultures potagères?** Accueillera-t-il un petit espace d'élevage, des ruches? Selon les objectifs du projet, il faudra prévoir des équipements et un budget adéquats. Un règlement permettra également de fixer les principes de fonctionnement. « Il est conseillé de l'élaborer le plus tôt possible avec l'ensemble des participants et de le rédiger de manière collective, en s'inspirant des règlements d'autres jardins partagés, explique Manon Telliez, coordinatrice de l'association Le Passe-Jardins qui accompagne depuis vingt ans la création de jardins partagés dans la région lyonnaise. Ce règlement pourra préciser les jours et horaires d'ouverture du jardin, l'organisation de sa gestion – par une association ou un collectif informel –, mais aussi le rythme des réunions des participants, la façon de partager les produits de la récolte, etc. »

QUEL BUDGET PRÉVOIR?

Il varie en fonction de la superficie du terrain, de la possibilité d'utiliser ou non du matériel de récupération, de l'état des sols. Pour la création d'un jardin partagé, il faut compter environ de 60 à 70 euros le mètre carré, le poste le plus onéreux étant l'installation d'une arrivée d'eau s'il n'y en a pas. « On cultive de plus en plus en carrés surélevés et pas en pleine terre pour des questions de pollution, et cela augmente les coûts d'aménagement », explique Manon Telliez. Le coût de l'accompagnement d'un projet de jardin par une association pendant un an se situe entre 8000 et 10000 euros.

▶ AVOIR DES PROJETS / ENVIRONNEMENT

▶ Organiser sa gestion

☉ **Le règlement peut s'appuyer sur une charte énonçant les bonnes pratiques du jardin** (respect de la biodiversité, gestion de l'eau, compostage, non-recours aux produits phytosanitaires...) ainsi que la thématique qui sous-tend le projet.

« Les jardins partagés ne sont pas toujours des jardins vivriers, note Manon Telliez. Ils portent souvent une forte dimension sociale et peuvent être conçus comme un support pédagogique ou un outil permettant de créer du lien et d'échanger autour de pratiques culturelles. Nous incitons d'ailleurs les porteurs du projet à illustrer cette thématique à l'entrée du jardin par un nom ou une devise. »

☉ **Il est également important de réfléchir à la façon de le gérer.** « Notre fonctionnement n'était pas assez horizontal à notre goût, décrit Marion Chassat, cofondatrice du jardin L'Éphémère à Bègles dans la Gironde et créé en 2014. Il y a un peu plus d'un an, nous avons suivi des séminaires sur la gouvernance partagée et l'intelligence collective. Nos réunions sont désormais organisées différemment avec des prises de décision par consentement et une nouvelle répartition des responsabilités, ce qui permet aux personnes de s'investir comme elles le souhaitent, de façon ponctuelle ou permanente. »

▶ Se faire aider

☉ **Se rapprocher des réseaux de jardins partagés**, qu'ils soient nationaux (Jardins-partages.com) ou régionaux (Jardinons-ensemble.org en Île-de-France, Vertlejardin.fr en Bretagne...) est très utile pour obtenir soutiens et conseils.

☉ **Vous pouvez aussi vous faire aider par des associations ou des collectifs locaux** spécialisés dans l'accompagnement de projets, comme Le Passe-Jardins (Lepassejardins.fr) ou Partageons les jardins! (Partageonslesjardins.fr). Bien implantés territorialement, ils pourront indiquer de quelles aides financières et subventions votre jardin pourrait bénéficier.

☉ **Il est judicieux de visiter des jardins d'autres quartiers** ou de villes voisines pour s'inspirer de leurs pratiques.

▶ Aménager le jardin

☉ **Différents aménagements sont à prévoir:** préparer le sol, tracer des allées et des parcelles, mettre en place des plantations potagères et fruitières, des haies, prévoir un système d'irrigation avec des récupérateurs d'eau de pluie, installer des jardinières, un composteur, une cabane, des tables et des chaises pour les moments d'échanges et de convivialité... « L'agencement doit être conçu avec tous les membres du collectif, en prenant en compte le point de vue de chacun », conseille Alice Thouvenin.

☉ **L'espace peut être divisé en trois parties**, une pour le jardin et ses cultures, une deuxième axée sur la biodiversité (poulailler, nichoirs...) et une troisième pour la convivialité, afin de composer un équilibre constructif. « Tous les aménagements de notre jardin ont été conçus à partir des idées échangées et des compétences de chacun, confirme Marion Chassat. Un membre du collectif s'en saisit et le porte jusqu'à sa concrétisation. Aujourd'hui, nous travaillons à la mise en place d'ateliers autour de l'enfance, de la nature, de la coopération et de l'éducation positive qui correspondent à une philosophie bâtie sur les valeurs de l'écologie et de la bienveillance. »

COMMENT PROFITER DU PLAN DE RELANCE ?

Ce sont 17 millions d'euros du volet agriculture du plan de relance gouvernemental de 2021 qui seront alloués au soutien de jardins partagés et collectifs, déjà existants ou à créer, dans les zones urbaines ou périurbaines. Les appels à projets sont lancés par les préfetures au niveau départemental. Les associations sont autorisées à déposer un dossier, tout comme les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux. Le taux d'aide maximum est de 80 % du montant total du projet pour une association.



Notre jardin a mis quatre ans à trouver son équilibre



Marion CHASSAT, cofondatrice et salariée du jardin L'Éphémère, à Bègles (33)

La parcelle de 800 m² se trouve à l'emplacement d'une ancienne friche industrielle. Le propriétaire de ce terrain très caillouteux a réalisé une étude de sol qui a révélé la présence de résidus chimiques en faible quantité. Cela nous a incités à nous tourner vers la permaculture. On a ainsi créé des buttes de culture en lasagne constituées de couches superposées de bois, de déchets verts (feuilles, tontes de gazon) et bruns (compost, fumier). Grâce à des partenariats, on récupère les résidus de culture de champignonnières, des jus de lombricompost, etc. Après une grosse phase de défrichage, on a procédé par essais en testant différents emplacements pour voir lesquels produisaient le mieux. Quatre-cinq ans, plus tard, on a constaté que les cultures avaient trouvé leur place d'elles-mêmes, en se ressemant quasi naturellement.

► Créer des animations

« Faire vivre un jardin partagé implique de créer une dynamique, avec un calendrier d'activités, des animations régulières... Organiser des fêtes est très fédérateur pour le jardin, reconnaît Marion Chassat. À la fois pour le collectif et pour faire connaître les activités du jardin au public. On tâche de leur donner un sens, que ce soit pour célébrer une saison, un solstice, un équinoxe... » Le jardin L'Éphémère est ouvert au public un dimanche sur deux pour une « journée chantier », avec possibilité de prendre un repas en commun. Il reçoit les classes des écoles du quartier et travaille aussi avec une association locale, Ludosens, qui accueille des enfants et des jeunes neuroatypiques. « Ce qui fait la force de notre jardin, ainsi que sa pérennité, c'est qu'il se situe au carrefour de propositions culturelles, artistiques, sociales et éducatives. »